



## Que faire pour stopper l'épidémie de rougeole ?

La rougeole est une maladie infectieuse extrêmement contagieuse. Elle est devenue rare grâce à la vaccination « ROR » (Rougeole, Oreillons, Rubéole). Cependant, depuis quelques années, on observe une recrudescence inquiétante du nombre des cas de rougeole. Quelques formes graves ont même été signalées chez des nourrissons, des femmes enceintes, des adolescents et des adultes jeunes. Ce début d'épidémie est particulièrement net dans les régions où la proportion des personnes vaccinées est moindre : Rhône-Alpes, Languedoc-Roussillon et Pays-de-la-Loire. L'observation de cas de rougeole dans toutes les autres régions fait craindre maintenant une extension épidémique à l'ensemble du pays.

Pour vous protéger, vous et vos proches, et pour bloquer cette épidémie avant qu'elle ne prenne davantage d'ampleur, la seule stratégie possible est simple : quand un cas survient dans une ville ou une collectivité, il faut

- vérifier que tous ceux qui devraient être vaccinés contre la rougeole sont à jour de cette vaccination,
- vacciner sans tarder tous ceux qui ne sont pas à jour.

On crée ainsi, autour des personnes contagieuses, un halo de personnes qui ne peuvent plus être infectées et qui ne transmettront pas la maladie, l'empêchant du même coup de se propager.

Qui doit être vacciné contre la rougeole ?

- les enfants : 2 injections vaccinales sont nécessaires parce qu'une fois sur 5 environ, la protection est insuffisante après la première injection.
- les adolescents et les adultes âgés de moins de 30 ans, quand ils n'ont pas été vaccinés dans leur enfance.

En pratique, n'hésitez pas à parler de la rougeole avec votre médecin. Cette maladie très épidémique est redevenue d'actualité.

Sources : <http://vaccination-idf.fr> et INPES. <http://www.inpes.sante.fr/CFESBases/catalogue/pdf/1174.pdf>



### Le Dico du doc

## Obligation

L'intérêt d'un traitement ou d'une mesure préventive ne se juge pas sur le fait qu'il s'agit ou non d'une obligation légale. En matière de santé, le nombre des obligations imposées par la loi est très limité. En effet,

- une loi doit s'appliquer à tous. Or, chaque personne est un cas particulier : une mesure sanitaire très bénéfique pour la quasi-totalité des citoyens risque de l'être moins dans quelques cas exceptionnels, difficiles à préciser dans un texte de loi.

- les comportements sanitaires ne se décrètent pas. On ne fait correctement que ce dont on est convaincu.

En matière de vaccination, l'obligation est essentiellement morale : certaines maladies infectieuses très contagieuses comme la variole et la poliomyélite ont disparu parce qu'on a pu vacciner tout le monde. C'est ce qui peut se produire avec la rougeole. Actuellement, l'infection persiste et redevient épidémique parce qu'une petite partie de la population refuse ou néglige de se vacciner.

Source : Open Rome

### Météo antibio

#### Risques

- Grippe en baisse
- Bronchiolite en baisse
- Inf respiratoire modéré
- Gastro-entérite en baisse
- Allergies pollens modéré

Source : <http://www.grog.org>  
et <http://www.pollens.fr>

#### Beaucoup moins de grippe

Selon le Réseau des GROG,

- les virus grippaux continuent de circuler mais l'épidémie est en train de se terminer : parmi les 792.000 personnes ayant consulté la semaine dernière un médecin pour infection respiratoire aiguë, la part de la grippe représente 214.000 cas, soit trois fois moins que la semaine précédente ;
- le Virus Respiratoire Syncytial, principal responsable des bronchiolites du nourrisson, reste actif mais cette épidémie semble avoir enfin amorcé sa décroissance.

Selon le RNSA, les allergies aux pollens, elles, sont en hausse. Le risque concerne surtout ceux qui sont allergiques aux pollens de cyprès, d'aulne, de graminées et de bouleau.

Sources : <http://www.grog.org> et <http://www.pollens.fr>